

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28/06/2017

**Présents** : Mesdames, **VERSEPUY** Sandrine - **GIL BLANCO** Carmen - **COLLIN** Isabelle  
Messieurs **BERAUD** Noel, **CHARBONNEL** Pascal, **COLLARDEAU** Laurent, **GOMICHO**N Michel -

**Excusés** : **GERAULT** Alexandre (pouvoir donné à VERSEPUY Sandrine) - **OTTOZ BRAJON** Muriel  
(pouvoir donné à CHARBONNEL Pascal)

**Absent** : **SIMON** Michel

**Secrétaire** : **VERSEPUY** Sandrine

Le compte rendu du conseil municipal en date du 05/04/2017 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

**Point sur les travaux 2017 ::**

**Délibérations diverses**

- **SIET** : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme. Evolution législation et réglementation (Loi n°2014-58 du 27/01/2014 modernisation action publique territoriale et affirmation des métropoles – Loi n° 2015-991 du 07/08/2015 nouvelle organisation territoriale de la République – Loi n° 2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le renforcement coopération intercommunale notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30/03/2016 – modifient sensiblement les membres du SIEG Puy de Dôme et les compétences qu'il est susceptible d'exercer pour ses adhérents.  
Approuvé à l'unanimité (9 voix POUR)
- **CLECT** (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Suite à la procédure de fusion/extension les 8 communes issues de la Communauté de Communes du pays de Menat ont rejoint la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge qui exerce la compétence optionnelle « Voirie ». Le CLECT s'est réunie le jeudi 04/05/2017 afin d'évaluer les charges relatives au transfert de la compétence « Voirie » (Rapport approuvé le 04/05/2017). Il est demandé à la commune de se prononcer sur le ce rapport.  
Le rapport est Approuvé à l'unanimité (9 voix POUR) par le conseil municipal de Teilhède
- **Convention** avec la commune de Beauregard-Vendon sur la déviation de la source de Rouzat en raison de divers problèmes engendrés par l'écoulement de la source dans la rue des Cours au lieu-dit Rouzat. Les travaux seront réalisés par les deux communes (canalisation et création fossé). La commune de Beauregard-Vendon assurera l'entretien du fossé.  
Approuvé à l'unanimité (9 voix Pour).

- **PLU** : dans le cadre de la révision du PLU – délibération prescription le 19/10/2016 – il y a lieu de prendre une délibération complémentaire afin de modifier et de préciser les modalités de concertation en vertu de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme  
Approuvé à l'unanimité (9 voix Pour).
- **Communauté** de Communes Combrailles Sioule et Morge : modification statutaire n° 1 portant sur l'article 1.2.2 alinéa 9 qui prend la compétence « aide à l'apprentissage de la nation » dans le bloc de compétence « petite enfance/Enfance/Jeunesse » à compter du 04/09/2017  
Approuvé à l'unanimité (9 voix Pour).
- **AFL** : délibération de garantie 2017 (déblocage de fonds) : Pour les travaux de voirie et de viabilisation de terrains communaux mis à la vente il y a lieu de souscrire un emprunt aux fins de financements de ces travaux. La souscription se fait auprès de l'Agence France Locale (organisme auprès duquel la commune adhère depuis le 24/01/2014).  
Approuvé à l'unanimité (9 voix Pour).
- **AFL** : délibération pour autoriser M le Maire à souscrire l'emprunt de 40 000 € sur 6 ans au taux fixe de 0.65 % pour financement travaux sur terrains communaux en vente.

**La séance est levée.**